



Misery-Courtion

Bulletin communal

N° 103 • septembre 2015



www.misery-courtion.ch

Photo de la page de couverture :

Lors de la dernière Fête cantonale des musiques, en mai 2015 à Wünnewil, la fanfare La Lyre de Courtion s'est distinguée en obtenant la première place (à égalité avec Ursy) en première catégorie Brass Band.

Le Conseil communal adresse ses très sincères félicitations à tous les membres de notre fanfare et relève que lors de la précédente fête des musiques, qui a eu lieu il y a 5 ans, La Lyre de Courtion avait déjà tiré son épingle du jeu, puisque qu'elle a été première de la deuxième catégorie.

C'est bien là la preuve de l'excellence de leurs prestations. Il est réjouissant de compter dans nos sociétés locales une fanfare qui offre à sa population des concerts de très haute qualité. Certes, cela représente de nombreuses heures de travail et de répétition, mais certainement aussi bien du plaisir aux membres de La Lyre de pratiquer leur art et d'offrir des instants de pur bonheur aux habitants qui vont les écouter lors de leurs concerts.

Encore bravo et félicitations à tous les membres de La Lyre et à son Directeur, Monsieur Dominique Morel.

Sommaire :

- **Décisions prises lors de l'assemblée communale du 26 mai 2015**
- **Surveillant de déchetterie (mise au concours)**
- **Déchets encombrants (rappel des directives)**
- **Adduction d'eau communale – renforcement de la sécurité**
- **Préposé local à l'agriculture**
- **90 ans d'Andreas Berger**
- **Emondage des plantes bordant les routes publiques**
- **Calendrier scolaire 2015 – 2016**
- **Calendrier de l'Intersociétés**
- **Annonces des groupements et sociétés**
- **Horaires du bureau communal et de la déchetterie**

Décisions de l'assemblée communale du 26 mai 2015 :

L'assemblée communale du 26 mai 2015 a :

- approuvé le compte de fonctionnement 2014 qui présente un excédent de produits de Fr. 3'031.62.
- approuvé le compte des investissements 2014 qui présente un excédent de charges de Fr. 1'431'176.35.
- a été informé sur le décompte final des travaux de réfection du centre communal (nouveaux vitrages, isolation, ventilation avec récupération de la chaleur, douches) : budget : Fr. 970'000.— ; coût des travaux : Fr. 977'571.50 ; dépassement : Fr. 7'571.50, soit 0.78 %.

Le procès-verbal de l'assemblée communale sera formellement approuvé lors de la prochaine assemblée. Il est toutefois déjà à disposition sur le site internet de la Commune (www.misery-courtion.ch, onglet « Autorités communales », puis « Assemblée communale »).

Le Conseil communal

Mise au concours d'un poste de

Surveillant(e) de déchetterie

Afin de compléter l'équipe de surveillants de notre déchetterie, le Conseil communal met au concours un poste de

surveillant(e) de déchetterie.

(temps partiel – quelques heures par mois)

Le ou la surveillant(e) est chargé(e) d'assurer le bon fonctionnement de notre déchetterie, notamment de veiller au tri correct des déchets par les utilisateurs, de corriger auprès du public d'éventuelles mauvaises habitudes, de dénoncer auprès du Conseil communal les comportements inadéquats et répétés, d'assurer la propreté du site et d'assister les personnes qui présentent des difficultés pour déposer leurs déchets (personnes âgées ou présentant un handicap,...).

Le ou la candidat(e) doit en outre faire preuve d'une certaine disponibilité en regard des horaires de la déchetterie (présence demandée un à deux samedis par mois).

Les personnes intéressées peuvent communiquer leur intérêt et/ou obtenir tout renseignement sur ce poste de travail auprès du secrétariat communal.

Nous demandons aux personnes intéressées de confirmer leur intérêt pour ce poste de travail en adressant leur candidature par courrier ou par courriel à la commune de Misery-Courtion (secretariat@misery-courtion.ch).

Délai de candidature : vendredi 16 octobre 2015.

Déchets encombrants

Nous constatons que trop souvent, des déchets encombrants non conformes sont déposés les premiers lundis du mois. Cette manière de procéder est inacceptable. Les habitants qui agissent ainsi ne respectent pas les règles simples de vie en communauté et les frais supplémentaires liés au traitement de ces déchets non conformes pourraient provoquer une augmentation des taxes facturées à la population.

Dès lors, le Conseil communal rappelle les quelques règles simples qui permettent une bonne gestion des déchets encombrants :

- Les déchets encombrants doivent pouvoir être incinérés (brûlés). Le dépôt de ferraille ou autres déchets spéciaux tels que gros appareils ménagers (frigos, congélateurs,...), pneus, bidons de peinture, batteries, appareils électriques et électroniques, etc. est strictement interdit sur ces places. Ils doivent être éliminés par leurs détenteurs (remis aux points de vente ou dans une aire officielle de dépôt).
- Nous rappelons que les appareils électriques et électroniques de petite taille (jusqu'à la grandeur d'un téléviseur) et la petite ferraille, peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie, mais les points de vente les acceptent aussi.
- Les déchets encombrants sont ramassés tous les premiers lundis du mois. Les dates sont communiquées au pilier public et sont également accessibles sur notre site internet. **Ils ne peuvent être déposés qu'à partir du jour qui précède la date de ramassage.**

Nous vous rappelons également que le non respect du règlement sur l'enlèvement des déchets est punissable par une amende de Fr. 20.- à Fr. 1000.- selon la gravité du cas. Des contrôles sont effectués et les contrevenants sont sanctionnés.

Le Conseil communal

Adduction d'eau communale

Renforcement de la sécurité

Par communiqué diffusé par affichage au pilier public en début d'année 2015, le Conseil communal informait la population de Misery-Courtion que l'eau de notre réseau devait provisoirement être traitée par chloration continue, sur demande du Laboratoire cantonal, en attendant la mise en place d'un traitement de l'eau par UV.

Nous pouvons aujourd'hui informer la population que les travaux d'installation du traitement de l'eau par UV sont terminés et approuvés par le Laboratoire cantonal. Dès lors, nous avons pu mettre fin au traitement de l'eau par chloration continue.

Grâce au traitement par UV, la qualité de l'eau et la sécurité de notre réseau d'adduction d'eau sont à présent renforcées.

Toute l'eau consommée, quelle que soit sa provenance (sources, nappe phréatique), bénéficie de ce traitement.

L'administration communale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Conseil communal

Préposé local de l'agriculture

Le poste de préposé local de l'agriculture pour le Cercle de Misery-Courtion a fait l'objet d'une mise au concours par tout-ménages.

Le Conseil communal informe la population, et en particulier les agriculteurs, que la Direction cantonale des institutions, de l'agriculture et des forêts a décidé de confier ce mandat à

M. Antoine Helfer, agriculteur à Cormérod.

Le Conseil communal félicite M. Antoine Helfer pour cette nomination. Il est persuadé qu'il assumera sa fonction à la pleine satisfaction des agriculteurs de notre Cercle d'activité.

Le suppléant du préposé local de l'agriculture est M. Jean-François Progin, agriculteur à Courtion (comme jusqu'à présent).

Le Conseil communal

90 ans d'Andreas Berger

Afin de marquer le 90^e anniversaire de Monsieur Andreas Berger, qui réside au village de Misery, une délégation du Conseil communal a eu le grand plaisir de lui rendre visite le 29 juillet 2015 et lui apporter les félicitations des autorités communales. M. Berger est né le 29 juillet 1925.

La rencontre, fort sympathique, était égayée par les prestations du Quatuor Ostinato.

Le Conseil communal adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à M. Berger.

Emondage des plantes bordant les routes publiques

En vertu des articles 73, 75, 93, 93a, 94 et 95 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques. Nous rappelons, ci-après, les dispositions applicables en la matière:

- ✓ les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer ;
- ✓ toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m, mesurée à partir du niveau de la chaussée ;
- ✓ toute branche d'arbre ou d'arbuste débordant sur le trottoir doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m, mesurée également à partir du niveau de ce dernier ;
- ✓ tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm ;
- ✓ au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.

Les propriétaires sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé.

Le Conseil communal

Calendrier scolaire 2015 – 2016

	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juillet	
LU				2			1			2			LU
MA		1		3	1		2	1		3			MA
ME		2		4	2		3	2		4	1		ME
JE		3	1	5	3		4	3		5	2		JE
VE		4	2	6	4	1	5	4	1	6	3	1	VE
LU		7	5	9	7	4	8	7	4	9	6	4	LU
MA		8	6	10	8	5	9	8	5	10	7	5	MA
ME		9	7	11	9	6	10	9	6	11	8	6	ME
JE		10	8	12	10	7	11	10	7	12	9	7	JE
VE		11	9	13	11	8	12	11	8	13	10	8	VE
LU		14	12	16	14	11	15	14	11	16	13		LU
MA		15	13	17	15	12	16	15	12	17	14		MA
ME		16	14	18	16	13	17	16	13	18	15		ME
JE		17	15	19	17	14	18	17	14	19	16		JE
VE		18	16	20	18	15	19	18	15	20	17		VE
LU		21	19	23	21	18	22	21	18	23	20		LU
MA		22	20	24	22	19	23	22	19	24	21		MA
ME		23	21	25	23	20	24	23	20	25	22		ME
JE	27	24	22	26	24	21	25	24	21	26	23		JE
VE	28	25	23	27	25	22	26	25	22	27	24		VE
LU	31	28	26	30	28	25	29	28	25	30	27		LU
MA		29	27		29	26		29	26	31	28		MA
ME		30	28		30	27		30	27		29		ME
JE			29		31	28		31	28		30		JE
VE			30			29			29				VE

1^{er} jour de classe :
dernier jour de classe :
jours tramés :

jeudi 27 août 2015
vendredi 8 juillet 2016
vacances ou congé

8 décembre 2015 :
5 et 6 mai 2016 :
16 mai 2016 :
26 et 27 mai 2016 :

Immaculée Conception
Ascension et pont de l'Ascension
Lundi de Pentecôte
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu

Calendrier de l'Intersociétés de Misery-Courtion

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
26 et 27.09.2015	Brocante	André Bopp et Geneviève Dürst	Misery Centre communal
13.12.2015	Noël des personnes âgées	Société de Tir Les Carabiniers de Cournillens	Courtion Salle de paroisse
31.01.2016	Concert apéritif	La Lyre de Courtion	Courtion Salle de paroisse
13.02.2016	Soirée choucroute	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
19.03.2016	Concert annuel	La Lyre de Courtion	Misery Centre communal
27.03.2016	Apéritif	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
27.03.2016	Loto juniors FC Misery-Courtion	FC Misery-Courtion	Misery Centre communal
28.03.2016	Exposition et chasse aux œufs	Société Aviculture et Cuniculture	Cournillens Ferme du Bonheur
23.04.2016	Concert	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Eglise et salle paroisse
14.05.2016	Balade gourmande	Ass. Balade Gourmande	Misery-Courtion
15.05.2016	Première communion	Paroisse	Courtion
27-29.05.2016	Tir en campagne	Société de tir au pistolet de Courtion	Villarepos et Courtion
05.06.2016	Semi-marathon	Semi-marathon Fribourg	Courtepin

05.06.2016 Anniversaire de mariages jubilaires	Paroisse	Courtion Salle de paroisse
17 et 18.06.2016 Fête de la musique	La Lyre de Courtion	Courtion divers lieux
02-04.12.2016 Exposition de lapins femelles	Société Aviculture et cuniculture	Cournillens Ferme du Bonheur

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-

Coaching individuel

CHF 150.-

Cours de groupe

CHF 50.-

Entretien d'orientation

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg • Freiburg
T 026 425 54 10 • F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch



Les gestes qui sauvent!

- Apprendre les gestes de premiers secours !
- Réagir correctement en cas d'urgence !
- Rafraîchir ses connaissances !

N'hésitez plus ! Venez nous rejoindre !

Lieu Salle paroissiale de Courtion

Quand Chaque premier lundi du mois

Horaire De 20 à 22 heures

Renseignements

Mme Gisèle Rouiller, présidente, tél. 026 675 14 66



Cherchons de suite ou à convenir Collaboratrices pour le service de nettoyage

Vous allez effectuer les nettoyages chez les personnes de 60 ans et plus habitant dans le canton.

Votre profil:

- Vous aimez le contact avec les personnes âgées
- Vous parlez français ou allemand couramment
- Vous êtes une personnalité fiable, flexible, discrète et patiente
- Vous avez un véhicule à disposition

C'est avec plaisir que nous attendons votre offre de services:
Pro Senectute Fribourg, Fasel Yolande, Ch. de la Redoute 9,
case postale 44, 1752 Villars-sur-Glâne, Tél 026 347 12 40

Pro Senectute en un clin d'œil

Une organisation d'utilité publique pour et avec des personnes de 60 ans et plus



Fribourg 60+ / Gym à Misery

Cours de gym pour seniors à la halle de gym de Misery !

Découvrir ou retrouver le plaisir du mouvement, prendre conscience de son corps et développer le bien-être physique, le tout dans une ambiance agréable.

Au programme :

- renforcement musculaire
- exercices de mobilité
- prévention des chutes
- programme d'endurance et de coordination des mouvements

Les cours sont donnés par des monitrices spécialisées dans la gymnastique Sport et mouvement esa.

Possibilité de débiter en tout temps – leçon découverte gratuite.

Tous les mardis dès le 1^{er} septembre, de 15h45 à 16h45.

Monitrices : Véronique Dougoud : 026 475 22 70
Simone Wobmann : 026 463 14 11

Misery-Courtion

**26 et 27 septembre 2015
de 09h00 à 17h00**

9^e BROCANTE

sur la place du centre communal à Misery

Restauration :

Samedi :	spaghetti bolognaise	Fr. 10.00
Dimanche :	filet de porc, gratin dauphinois, légumes	Fr. 13.00
A toute heure :	saucisses grillées	Fr. 5.00

**Brocante des enfants
(participation gratuite)**

Renseignements auprès de M. André Bopp (026 475 26 85)

Dès le 1er septembre 2015
le mardi de 20h00 à 21h00
à la halle de Misery

AERO – GYM

Gym. Dames

(Dès 16 ans révolus)

Monitrice : Emanuela Schilliro



079 953 54 85

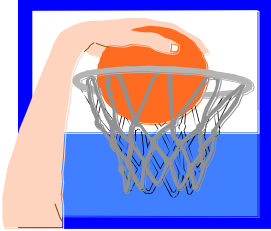
Cotisation : Fr. 120.-- pour la saison

Inscription sur place

(deux séances d'essai gratuites)

Venez nous rejoindre !

Initiation au basketball



Chers parents,

Vos enfants sont âgés de 7 à 12 ans et s'intéressent au basketball ?

Je me mets à leur disposition tous les vendredis soirs, de 16h30 à 18h30 à la halle de gymnastique de Misery.

Le prix est de Fr. 50.– par enfant pour une saison.

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de téléphoner au 079 350 05 91 ou de venir lors d'un entraînement.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous présente mes amicales salutations.

Gianni Zizza, 1721 Cormérod

GYMNASTIQUE PARENTS - ENFANTS

Dès lundi 14 septembre 2015

de 16.00h à 17.00h

à la halle de gym de Misery.

Gymnastique, jeux et plaisir pour
les enfants de 2 ans à 4 ans,
accompagnés d'un adulte!

Inscriptions chez

Aurore Monney

1721 Courtion

026 475 33 26

079 389 40 85



TABLE D'HÔTES

Pour les personnes dès 60 ans



PARTAGER UN MOMENT CONVIVAL..... SE RETROUVER AUTOUR D'UNE BONNE
TABLE A PLUSIEURS...

Pour que manger soit un plaisir!

Pro Senectute Freiburg vous propose de prendre un bon repas, dans une ambiance
chaleureuse.

Participation CHF: CHF 15. — par personne.

Créer des tables d'hôtes

Pourquoi ne pas créer vous-même une table commune?

Contactez nous pour plus de renseignement ou envoyez nous vos coordonnées
Pro Senectute Fribourg, Chemin de la Redoute 9, 1752 Villars-sur-Glâne, tel. 026 347 12 40

BUREAU COMMUNAL – heures d'ouverture

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
08h00 - 09h30	08h00 - 09h30	Fermé	08h00 – 09h30	08h00 - 09h30
16h00 - 19h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel:

Secrétariat communal : secretariat@misery-courtion.ch

Caisse communale : finances@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d'ouverture

Horaire d'été (du 1^{er} avril au 30 novembre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d'hiver (du 1^{er} décembre au 31 mars)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil :	Morat	026 305 75 90
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour du district du Lac (Mamans de jour) :	Carole Guillod carole.guillod@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny janique.jenny@kibelac.org	077 406 02 66
Centre de puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat Courriel : mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72

Ambulance : **appel d'urgence** **144**

Centre toxicologie : **044 251 51 51**

Pompiers : **alarme:** **118**
commandant :
Pascal Joye **079 252 17 80**

commandant remplaçant :
Sébastien Ratzé **079 635 13 66**

Site internet : **www.pompiers-hautlac.ch**

Police : **alarme :** **117**
poste de police Courtepin **026 305 87 75**